

**EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BESSE-SUR-ISSOLE**

Nombre de Conseillers Municipaux
Afférents au Conseil Municipal
En exercice
Qui ont pris part à la Délibération

19
: 18
: 16

Date de la convocation : 25 Mars 2005

L'An Deux Mil cinq, et le Trente et Un Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PONZO Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FABRE Yves – SORIA Louis – OCCELLI Alain – BAUDIER Maryelle (représentée par FABRE Yves) – CARIOU Marcel – DI MASCIO René (représenté par BASSO Charles) – BASSO Charles – EMERIC Laurent (représenté par GIAI Marcel) – QUENIN Thérèse – RASTEGUE Claudette – CASES Alain – MAZEYRAT Jacques – SCIARRINO Daniel – GRAISELY Axel (représenté par OCCELLI Alain) – GIAI Marcel – BISCALDI Alain (représenté par RASTEGUE Claudette) -

ETAIENT ABSENTS : MM – DEGRANDY Patrick –
SECRETAIRE DE SEANCE : MR SCIARRINO Daniel

**26/05 - DEMANDE DE REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE
CARNOULES-GARDANNE AU TRAFIC VOYAGEURS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « LE TRAIN AVENIR DU CENTRE VAR », qui, après étude de rentabilité positive, souhaite pouvoir réouvrir la ligne ferroviaire CARNOULES-GARDANNE au trafic voyageurs

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, **DEMANDE** au Conseil Régional et à l'Etat :

- De bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne CARNOULES-GARDANNE au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.

Et **SOLLICITE** sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation.

**Fait et délibéré les jours mois et ans susdits
Au registre ont signé les membres présents**

**LE MAIRE
C. PONZO**

